Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des sousmissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N° de FAX:
(306) 780-5232

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les memes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet: Véhicule tout terrain (VTT)			**Date** 15 octobre 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-6-1394/A		**Amendment No. - No modif.:** 001	
GETS Reference No.-No de Référence du SEAG PW-15-00699950			
Solicitation Closes – L'invitation prend fin			
At /à :	14 :00 h	Central Standard Time (CST) HNC (Heure Normale du Centre)	
On / le :	30 octobre 2015		
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	**Taxes - Taxes** See herein — Voir aux présentes	**Duty – Droits** See herein — Voir aux présentes	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes			
Instructions See herein — Voir aux présentes			
Address Inquiries to – **Adresser toute demande de renseignements à** Tania Sentes			
Telephone No. – No. de téléphone 306-780-5216		**Facsimile No. – No. de télécopieur** 306-780-5232	

Delivery Required – **Livraison exigée** See herein — Voir aux présentes	**Delivery Offered** – **Livraison proposée** See Herein Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	**Facsimile No. – No. de télécopieur**
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	**Date**

Canada

La présente modification vise à répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

Questions et réponses

Q1 : En ce qui concerne la spécification **A.7 « freinage moteur standard » –** Les modèles correspondant aux autres spécifications relatives au moteur ne sont pas équipés d'un système de freinage moteur. S'agit-il d'une exigence obligatoire?

R1 : Oui, le système de freinage moteur est une exigence obligatoire.

Q2 : En ce qui concerne la spécification **I.1 « pare-chocs avant et arrière » –** L'équipement de série de ce modèle ne comprend pas de tels pare-chocs, mais un pare-chocs avant en plastique et un râtelier arrière en acier. Cela répond-il à votre exigence? Où souhaitez-vous que des pare-chocs arrière soient installés?

R2 : Cela ne répond pas à notre exigence. La spécification **I.1** a été modifiée afin de clarifier cette exigence.

Q3 : En ce qui concerne la spécification **I.2 « protection du sous-châssis » –** Nous pouvons fournir une unité comportant une protection complète du sous-châssis couvrant les parties avant, latérales, centrale et arrière, mais pas les triangles de suspension. Le client est-il d'accord pour que les triangles de suspension ne soient pas couverts?

R3 : Non, la protection du sous-châssis couvrant les triangles de suspension est une exigence obligatoire.

Q4. À la spécification **J. 3. Manuels**, les manuels de l'utilisateur sont disponibles en français et en anglais, mais les manuels d'entretien et de pièces en ligne sont disponibles en anglais seulement. Est-ce que le fait de fournir les manuels d'entretien et de pièces en ligne en anglais seulement est acceptable dans le cadre de cette exigence?

R4. Oui, l'exigence sera respectée. La spécification **J. 3. Manuels** a été modifiée.

Q5. À la spécification **J.8. Services**, les délais ne devraient-ils pas être convenus d'un commun accord avec le **centre de services autorisé le plus près** plutôt qu'avec l'entrepreneur? Nous sommes un entrepreneur situé à l'extérieur de la province, mais nous pouvons fournir de l'information sur le centre de services autorisé le plus près, au besoin.

R5. Cela respectera nos exigences en matière de services. La spécification **J.8. Services** a été modifiée d'après la suggestion.

Apporter les changements suivants :

À la page un (1)

SUPPRIMER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin: 23 octobre 2015 à 14:00 h HNC (Heure Normale du Centre)

INSÉRER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin: 30 octobre 2015 à 14:00 h HNC (Heure Normale du Centre)

À la page quinze (15) – (à l'Annexe A)

SUPPRIMER :

Santé et sécurité au travail : Pare-chocs avant et arrière

INSÉRER :

Santé et sécurité au travail : Pare-chocs avant et arrière – Acier ou métal

À la page seize (16) – (à l'Annexe A)

SUPPRIMER :

Manuels : Manuel de l'opérateur (sur papier ou CD)
Manuels d'entretien et de pièces (sur papier, sur CD ou en ligne avec des instructions d'accès au site Web)

Un (1) exemplaire de chaque manuel par véhicule, en anglais et en français

INSÉRER

Manuels : Manuel de l'opérateur (sur papier ou CD). Un (1) exemplaire par véhicule, en anglais et en français

Manuels d'entretien et de pièces (sur papier, sur CD ou en ligne avec des instructions d'accès au site Web) Un (1) exemplaire de chaque manuel par véhicule, en anglais.

À la page dix-sept (17) – (à l'Annexe A)

SUPPRIMER :

Services : Les travaux d'entretien couverts par la garantie seront assurés sur place ou dans un centre de services. Les rappels, les pièces et/ou le service après-vente doivent être fournis dans un délai de 48 heures ou dans un délai convenu d'un commun accord entre l'autorité technique et l'entrepreneur.

INSÉRER

Services : Les travaux d'entretien couverts par la garantie seront assurés sur place ou dans un centre de services. Les pièces doivent être fournies dans un délai de 48 heures ou dans un délai convenu d'un commun accord entre l'autorité technique et le centre de services autorisé le plus près. Une liste de tous les centres de services autorisés situés dans les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba est requise au moment de l'attribution du contrat.

SUPPRIMER :

ANNEXE C Critères techniques obligatoires au complet

INSÉRER

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir deux (2) copies des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, AVEC SA SOUMISSION, UNE PREUVE QU'IL EST UN CONSTRUCTEUR OU UN REVENDEUR AUTORISÉ POUR LE VÉHICULE OFFERT

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Art.	Critère	Conformité Oui	Conformité Non	Commentaires et renvois
	Être neuf, du modèle le plus récent offert par le constructeur et doit provenir d'un constructeur qui a fait ses preuves en fabriquant et en vendant ce type et cette catégorie de véhicules depuis au moins cinq (5) ans.			
	Être conforme aux lois, règlements et normes industrielles applicables à la fabrication, à la sécurité, au bruit et à la pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication.			
A.	**Moteur**			
1.	4 temps (minimum)			
2.	à essence			
3.	Refroidi par liquide			
4.	Cylindrée : 490 cc à 700cc			
5.	Démarreur électrique			
6.	Injection de carburant			

7.	Transmission automatique incluant haute et basse vitesse, neutre, marche arrière et choix entre 2RM et 4RM (minimum)			
B.	**Dimensions et capacités**			
1.	Longueur minimale de 78 po			
2.	Largeur minimale de 42 po			
3.	Hauteur minimale de 42 po			
4.	Empattement minimale de 47 po			
5.	Garde au sol minimale de 8,5 po			
6.	Capacité du réservoir de carburant d'au moins 14 L			
7.	Porte-bagages avant d'une capacité de charge minimale de 75 livres			
8.	Porte-bagages arrière d'une capacité de charge minimale de 150 livres, quand deux (2) passagers sont à bord			
9.	Capacité de remorquage minimale de 1 000 livres			
10.	1 attelage à boule de 7/8 po			
11.	Treuil d'une capacité minimale de 2 000 livres avec rouleau guide-câble installé			
C.	**Pneus**			
1.	Diamètre de jante : de 12 po à 14 po			
D.	**Suspension**			
1.	Standard avant et arrière avec débattement d'au moins 7 po			
E.	**Freins**			
1.	Avant et arrière : hydrauliques à disque ou à tambour.			
F.	**Batterie**			
1.	Chargeur à batterie de douze (12) volts			
2.	Un (1) ampère ou plus			
3.	Capacité de chargement rapide ou par étapes, y compris une protection contre les surtensions, les courts-circuits, les surcharges et une protection thermique.			
4.	Un chargeur à batterie par véhicule			
G.	**Instruments**			
1.	Indicateur de vitesse et odomètre – Standard du fabricant			
2.	Totaliseur partiel et compteur d'heures – Standard du fabricant			
3.	Jauge à carburant – Standard du fabricant			

4.	Indicateurs de température et d'huile – Standard du fabricant			
5.	Voltmètre de batterie – Standard du fabricant			
6.	Indicateur de rapport – Standard du fabricant			
7.	Prise douze (12) V – Standard du fabricant			
H.	**Sièges**			
1.	Doit avoir deux (2) personnes sièges.			
2.	Dossier pour passager			
3.	Poignées pour passager			
I.	**Santé et sécurité au travail**			
1.	Pare-chocs avant et arrière – Acier ou métal			
2.	Protection du sous-châssis couvrant au moins les parties avant, centrale, latérales et arrière, et tous les triangles de suspension (minimum)			
3.	Deux (2) phares double faisceau (haut/bas) [minimum]			
4.	Un (1) feu de freinage/feux arrière (minimum)			
5.	Rétroviseurs gauche et droit			
J.	**Éléments supplémentaires**			
1.	**Housse :** Du fabricant, résistante aux intempéries, couvrant tout le véhicule et pouvant être utilisée avec une remorque.			
2.	**Examen avant livraison :** répondant aux normes de l'industrie.			
3.	**Manuels :** Manuel de l'opérateur (sur papier ou CD). Un (1) exemplaire par véhicule, en anglais et en français. Manuels d'entretien et de pièces (sur papier, sur CD ou en ligne avec des instructions d'accès au site Web) Un (1) exemplaire de chaque manuel par véhicule, en anglais.			
4.	**Expédition/mise en caisse :** Entièrement assemblé avant la livraison			
5.	**Couleur :** Couleur standard du constructeur			
6.	**Clés:** au moins deux (2) jeux de clés			
7.	**Plaque signalétique :** Chaque véhicule doit avoir une plaque d'identification marquée de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégé et qui contient les			

	renseignements suivants : fabricant, modèle, année de modèle, numéro de série, poids nominal brut du véhicule (PNBV) et numéro de contrat.			
8.	**Services :** Les travaux d'entretien couverts par la garantie seront assurés sur place ou dans un centre de services. Les pièces doivent être fournies dans un délai de 48 heures ou dans un délai convenu d'un commun accord entre l'autorité technique et le centre de services autorisé le plus près. Une liste de tous les centres de services autorisés situés dans les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba est requise au moment de l'attribution du contrat.			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.